

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

S. G. Mgr Bégin, 337. — Statue de Saint Antoine de Padoue, 338. — Inauguration de la chapelle du Patronage, 339. — Pourquoi le Pape ne sort pas du Vatican, 340. — Divergences entre l'Eglise grecque et l'Eglise catholique, 342. — Chronique, 343. — Diagnostic libéral, 346. — Scapulaire du Mont-Carmel, 347. — Listes des Missionnaires et curés de St-Joseph d. Carleton 348. — Encore "La communion pour les morts," 349. — Pourquoi le prêtre est insulté, 351. — Litanies du Sacré-Cœur de Jésus, 352. — Nécrologie, 352. — Calendrier, 352. — Memento hebdomadaire, 352.



S. G. Mgr BÉGIN, Archevêque de Québec.

22 janvier 1899. Cérémonie de la collation du « Pallium. »

No 21, 21 janvier 1899.

Statue de Saint Antoine de Padoue

On a placé, la semaine dernière, au-dessus du portique de l'entrée principale de l'église des Franciscaines de cette ville, une statue de saint Antoine de Padoue, grandeur héroïque, due à l'habile ciseau de M. Jobin, sculpteur, et à la munificence d'un riche négociant, résident de la Grande Allée, ami de la religion et de l'art.

Saint Antoine de Padoue, l'illustre franciscain du 13^e siècle, le savant, l'orateur et le thaumaturge, est représenté de la manière adoptée par les iconographes, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, pour rappeler les communications ineffables de l'humble religieux avec le Divin Enfant. C'est une heureuse pensée que l'on a eue d'inaugurer cette statue dans la semaine de Noël, où tout nous parle de la naissance et de l'enfance du Sauveur des hommes.

M. Jobin s'est montré artiste d'expérience en donnant une ampleur majorée à la partie supérieure de sa statue, celle-ci devant être placée à une altitude considérable.

Cette œuvre d'art couronne admirablement la belle façade de la nouvelle église, déjà remarquable par son entrée monumentale et ses campaniles.

L'église tout entière offre, du reste, un ensemble de lignes extrêmement harmonieuses, et son dôme laisse descendre du ciel une lumière douce et reposante qui ajoute encore au sentiment de calme que l'on éprouve dans ce temple pieux où le Dieu-Hostie est offert à toutes les heures du jour à l'adoration des fidèles.

Il y a un peu plus de deux cents ans (1693), une église dédiée à saint Antoine de Padoue était élevée au centre de la haute-ville de Québec, par les soins de religieux franciscains venus de France. Cette église fut détruite par un incendie dans l'automne de 1796. Or, juste un siècle plus tard, Sa Grandeur Mgr Bégin, alors administrateur et aujourd'hui archevêque de Québec, autorisait l'érection, par des religieuses franciscaines venues de France, d'une église dédiée à saint Antoine de Padoue, et cela dans cette partie de la ville qui fut illustrée par le combat à jamais mémorable du 13 septembre 1759. C'est à peu de distance du point culminant des terrains historiques appelés

“Plaines d'Abraham,” que s'élève aujourd'hui l'église de saint Antoine de Padoue, destinée particulièrement à l'exposition quotidienne du Très Saint Sacrement.

Cette bataille du 13 septembre 1759, suivie de près par la capitulation de Québec, et cette autre bataille du 28 avril 1760, suivie à quelques mois de distance par la capitulation de Montréal, sont des événements remplis de graves leçons pour quiconque les examine à la lumière de l'histoire et la foi. Ils nous séparèrent politiquement de notre ancienne mère-patrie : et si par suite, la France officielle oublia pendant longtemps le Canada, on peut dire que la France religieuse, elle, n'oublia pas son enfant. C'est ainsi que, dès la fin du 18^e siècle, plus de quarante prêtres français vinrent sur nos rives prêter à notre clergé canadien l'appoint de leur apostolat, et que dans le courant du siècle qui va bientôt finir, de nombreuses communautés formées de religieux et de religieuses venus du pays de nos ancêtres, ont pris naissance dans notre pays, à côté des vieilles institutions canadiennes, toujours si admirablement fidèles à leur mission.

Lors donc que l'on nous parle de l'oubli de la France pour son ancienne colonie, il faut entendre seulement la France officielle et non la France religieuse, qui n'a cessé de nous envoyer des ouvriers et des ouvrières évangéliques choisis parmi ses plus nobles enfants, et qui ont su faire fleurir la foi et les vertus chrétiennes sur différents points de ces vastes régions de l'Amérique du Nord, marquées dès l'origine de l'empreinte catholique et française.

La fête des Rois, célébrée hier, a vu une foule recueillie se presser dans la nouvelle église de saint Antoine de Padoue. La visite au Très-Saint-Sacrement donne un objectif pieux aux promenades de la Grande-Allée, les jours de fêtes et tous les jours de la semaine. Et c'est ainsi que l'Eglise, qui est une bonne mère, nous aide à nous sanctifier, et nous permet d'acquiescer des mérites même en nous délassant (1).

Inauguration de la chapelle du Patronage

Mgr Bégin a inauguré, hier, la chapelle du Patronage. Sa Grandeur a célébré la messe pontificale, accompagnée de Mgr Laflamme, comme prêtre assistant, de MM. Frs. Pelletier et

(1) Courrier du Canada.

Desroches, comme diacres d'honneur, et de MM. Frs. Lamontagne et Jos. Lessard, du séminaire. Après l'Évangile, M. le curé Gauvreau a fait le sermon de circonstance : avec son éloquence communicative, son ton de conviction, il a vivement intéressé son auditoire. Il a montré la beauté de ce temple de Dieu qui est l'âme du chrétien, l'âme de l'enfant. Avec sa connaissance des œuvres charitables, il a fait voir le bienfait que le Patronage apportait aux enfants pauvres de Québec ; à leur intelligence il donne la lumière des vérités chrétiennes et des connaissances profanes, à leur volonté il communique l'énergie puisée dans la vie chrétienne dont l'Église est le centre.

La messe en musique, chantée par les jeunes gens de l'Union Notre-Dame et les enfants de l'école du Patronage, a fait honneur aux jeunes musiciens.

A l'offertoire, M. Devarenes a chanté le " Pater noster, " de Niedermeyer.

Dans le chœur nous avons reconnu Mgr Têtu, Mgr Gagnon, M. l'abbé Lindsay, le Rév. Père Royer et le P. Désilets.

Dans le public, au premier rang : MM. Berlinguet et Lemay, architectes, qui ont raison d'être fiers de l'église du Patronage qu'ils viennent d'élever.

Au hasard nous citons M. le juge C. Pelletier, M. F. Baillairgé, M. Ch. Brochu, M. et Mme A. B. Dupuis, M. le docteur A. Robitaille, M. et Mme G. Tessier, M. Cy. Tessier, M. et Mme J. Mailloux, M. et Mme F. Gourdeau, M. et Mme N. St-Pierre, M. J. P. Tardivel, M. et Mme C. J. Magnan, ainsi que la plupart des présidents des conférences de St-Vincent de Paul et un grand nombre de bienfaiteurs du Patronage. (1)

Pourquoi le Pape ne sort pas du Vatican

L'article suivant de l'*Osservatore Romano* répond parfaitement à la question qui est parfois posée hypocritement par les journaux libéraux : " Mais pourquoi donc le Pape ne sort-il pas du Vatican ? Il en est bien libre ! "

" Voyons un peu ce qui s'offrirait aux regards du Pape, dans plusieurs rues et sur certains points de Rome.

" A quelques pas du Vatican et près du Tibre, il serait tout d'abord assailli par la pensée que, dans les eaux de ce fleuve fameux, un général italien voulait jadis jeter tous les cardinaux.

(1) *Courrier du Canada.*

“ Il se souviendrait ensuite que, dans l'inoubliable nuit du 13 juillet, une populace forcenée voulait à toute force précipiter dans ce fleuve les vénérables restes mortels de son prédécesseur immédiat.

“ Supposons que, passant devant le Panthéon, le pape entrât dans cette église pour y rendre ses hommages à la Très Sainte Vierge, à qui est maintenant consacré cet antique monument païen, il pourrait y voir le livre dans lequel un pèlerin écrivit, il n'y a pas bien longtemps, ces mots : *Vive le Pape!* — mots qui furent pris comme prétexte pour donner la chasse à ses fils innocents et pour crier à tue-tête dans les rues de Rome : *Mort au Pape!*

“ Il pourrait se souvenir que, dans cette même enceinte sacrée, on a déployé des drapeaux d'un caractère qui est bien loin d'être catholique et papal, un, entre autres, que portait au bout de sa hampe une louve écrasant la Tiare pontificale.

“ S'il n'est pas permis d'écrire : *Vive le Pape* dans une église, — il est aisé de comprendre qu'il le sera moins encore de crier : *Vive le Pape!* dans les rues.

“ Si par hasard le Saint Père passait devant l'Université et si un étudiant catholique, se mettant respectueusement à genoux, lui demandait la bénédiction apostolique et criait : *Vive le Pape!* une tourbe furieuse d'étudiants et de petits polissons poursuivrait ce jeune homme en poussant ces clameurs : *À bas le Pape! Vive Giordano Bruno!* ”

“ Et précisément la sinistre figure de l'apostat de Nola s'offrirait aux regards du Pape, quand il traverserait le Campo dei Fiori, et il verrait ainsi un hérétique revêtu d'un habit semblable à celui que portèrent saint Dominique et saint Thomas d'Aquin.

“ Si le Pape voulait se rendre sur le Janicule, pour y prier au lieu même où le premier Pape fut crucifié, prenant ainsi possession du Saint-Siège apostolique à Rome par son martyre, après l'avoir fait par sa vie, il se trouverait en présence de la statue de l'homme qui a dit que le Pape était “ un mètre cube de fumier ” et traité la papauté de “ chancre de l'Italie. ”

“ Les sentinelles, à la vérité, lui présenteraient les armes, et les clairons des corps de garde sonneraient “ aux champs ” en son honneur.

“ Mais ces honneurs, ils lui seraient rendus sur le seuil des

monastères transformés en casernes, ou sur la porte d'un Palais apostolique dans lequel on a pénétré à l'aide de fausses clefs

“ Si le Pape venait à rencontrer un cortège funèbre, il pourrait bien se faire que ce cortège, au lieu d'avoir un caractère religieux, fût entouré d'étendards portant les odieux insignes de Satan.

Que l'on demande encore, maintenant. pourquoi le Pape ne sort pas du Vatican. ”

Divergences entre l'Eglise grecque et l'Eglise catholique

(Suite)

La huitième des divergences concerne les Indulgences.

Dénier au pape le pouvoir d'accorder des indulgences, c'est repousser plusieurs des vérités sur lesquelles repose l'économie du salut.

Sans doute, la forme et le mode des indulgences se sont transformés, mais le dogme n'est pas nouveau. On en trouve l'origine dans l'Evangile et la tradition apostolique. Saint Paul l'affirme implicitement, quand il remet à l'incestueux de Corinthe une partie de sa peine.

Sur ce point encore l'Eglise grecque d'aujourd'hui est en contradiction avec l'Eglise grecque d'autrefois. Ainsi, le patriarche grec, Anthime VI, publiait en 1846 un billet d'indulgences ainsi conçu : “ En vertu de la divine et inépuisable grâce qui a passé des apôtres jusqu'à nous par succession, nous avons absout et délié de tout péché spirituel et corporel, le serviteur de Dieu, Christodule, qui repose ici. ”

Neuvième divergence : Etat des justes avant la résurrection.

L'Eglise grecque prétend que les justes ne sont pas entièrement récompensés avant la résurrection générale.

Si elle veut dire que leur bonheur n'est pas entier, en ce sens que le corps n'est pas récompensé avant la résurrection générale, elle est d'accord avec l'Eglise catholique qui parle uniquement de la félicité de l'âme, lorsqu'elle dit que le bonheur des justes est comblé.

Si elle prétend, au contraire, que le bonheur actuel de l'âme juste diffère essentiellement du bonheur dont elle jouira un jour, alors elle est en contradiction avec le dogme traditionnel.

(A suivre)

Chronique

L'Institut catholique de Paris vient de décider la création d'un cours d'enseignement supérieur de la religion, destiné aux jeunes gens et aux hommes du monde. Heureuse innovation !

Ce cours, qui aura lieu une fois par semaine, est libre, public et gratuit. De plus, on s'est efforcé de bien choisir le jour et l'heure, de manière à ne déranger personne dans son travail quotidien, ni dans les délassements indispensables.

Le professeur s'attachera aux points essentiels de la doctrine, à ceux qui contiennent, en perspective, tout le reste ou qui sont l'objet d'attaques actuelles, et il se propose de donner, en un petit nombre d'années, un exposé approfondi de notre religion, suivant la méthode historique et psychologique.

Une fois par mois, la leçon pourra être remplacée par une conférence consacrée aux indications plus techniques et à la discussion des objections.

Sujet du cours pour l'année 1898-1899 : Religion et révélation, d'après l'histoire, la psychologie et le dogme.

La Religion dans l'humanité. Son origine, sa nature. Elle n'est ni un pur sentiment, ni une pure métaphysique, mais un ensemble de relations vitales entre des termes réels, Dieu et l'homme.

Le vrai Dieu. Constatation scientifique des relations vitales entre Dieu et l'homme. Recherche et découverte du vrai Dieu. La révélation naturelle.

La révélation surnaturelle. Notion catholique du surnaturel, du mystère de la grâce, de la foi. Synthèse des mystères révélés. Relations vitales surnaturelles entre Dieu et l'homme par le Christ.

Les critères de la révélation. Critères subjectifs et objectifs : le miracle.

La Foi qui sauve, nécessité, liberté, possibilité pour tous de la foi qui sauve, son caractère vital et intérieur. Le devoir de croire.

Ce programme est excellent. C'est pourquoi nous l'avons reproduit. Mais rien n'empêche de le modifier, en tout ou en partie, si les circonstances le font juger bon, ou si le professeur préfère une autre méthode.

La leçon d'ouverture de ce nouveau cours a eu lieu le 13

janvier, et le professeur a pris pour thème : Décadence apparente des principes catholiques dans le monde. Ses causes. Heureuse innovation, répétons-nous encore une fois ! Quel bien elle va faire à ces jeunes gens, à ces hommes du monde qui peuvent avoir des connaissances profanes passablement étendues, mais presque nulles ou, au moins, insuffisantes en matière de religion !

Ne pourrait-on pas, sur ce point, imiter l'Institut catholique, non seulement dans les villes qui possèdent des Universités, mais dans tous les centres où il y a des collèges classiques : Le besoin, n'en doutons pas, s'en fait sentir ici comme ailleurs. Dans tous nos centres un peu importants, et surtout dans nos grandes villes, il y a une foule de jeunes gens et de professionnels qui sont ignorants en matière de religion, nous le savons pertinemment. Du léger bagage qu'ils possédaient au sortir du collège ou qu'ils avaient acquis au catéchisme, il ne reste presque plus rien quelques années après. Aussi, ce que nous entendons, ce que nous voyons, n'a pas lieu d'étonner. C'est la résultante du défaut d'instruction religieuse.

Formuler ce vœu, c'est demander de nouveaux sacrifices. Le personnel de nos collèges, nous ne l'ignorons pas, est généralement surchargé de besogne. Mais enfin, ne pourrait-on pas ajouter encore ce cours de religion ? Nous croyons la chose possible. Pendant que nous sommes sur ce sujet, avouons donc que les catéchismes de première communion et de persévérance, dans nos villes et nos campagnes, pourraient eux-mêmes être plus soignés et plus efficaces. Il est certain que les connaissances de nos populations, en matière de religion, sont trop superficielles. La prédication du dimanche n'est pas suffisante, d'autant plus qu'elle a peut-être été jusqu'à présent trop exclusivement morale.

On peut bien ne pas admettre entièrement notre manière de voir, mais il est incontestable que l'enseignement religieux n'est pas tout ce qu'il devrait être, et qu'il peut être perfectionné considérablement.

Nous tenons à signaler également une association pieuse organisée, il y a deux ans, à l'Institut catholique de Paris, sous ce titre : *Union de la jeunesse catholique pour le développement de l'enseignement religieux dans les lycées, collèges et écoles libres.*

Son apparition officielle ne date, toutefois, que de ces derniers

temps. Voici, en effet, ce qu'en dit un des récents *Bulletins du denier de l'Institut catholique* :

" Elle comprend des groupes d'élèves de seconde, rhétorique et philosophie venus de Stanislas, de Notre-Dame des Champs, de Vaugirard et de Massillon, avec l'espoir fondé de s'adjoindre des délégués et plusieurs autres établissements d'enseignement secondaire.

" Les membres de cette association regrettent que l'instruction religieuse soit trop négligée dans les collèges, non par la faute des catéchistes ou des aumôniers, dont ils louent le zèle et la science, mais par la négligence des élèves. Désireux de se soutenir mutuellement dans l'étude de la religion, ils se réunissent au moins une fois par mois à l'Institut catholique pour traiter des questions religieuses sous la direction du vice-recteur.

" Convaincus, d'ailleurs, que l'obligation de préparer un examen d'après un programme déterminé, impose aux étudiants une contrainte salutaire, ils s'engagent à subir devant la Faculté de Théologie de l'Institut catholique un premier examen dit " *de catéchiste* " qui porte sur les notions élémentaires du catéchisme de persévérance étudié dans la classe de quatrième.

Après ce premier examen analogue à un brevet simple, ils se proposent de passer, au mois de novembre, après le baccalauréat de philosophie, devant le même Jury de théologiens de l'Institut catholique, un autre examen plus complet et plus sérieux qu'on pourrait appeler *brevet supérieur d'instruction religieuse*. Sept d'entre eux ont déjà subi avec succès ces épreuves du premier examen, une vingtaine se préparent à passer au mois de novembre prochain le brevet supérieur. Un si noble exemple ne mérite-t-il pas de susciter de nombreux imitateurs ? "

Tel est, en quelques mots, le but de cette association : former des jeunes gens vraiment chrétiens et ayant conscience du rôle qu'ils sont appelés à jouer, et de leurs responsabilités dans les carrières qu'ils embrassent.

Son but est encore de travailler à la diffusion de la doctrine catholique dans le peuple, en instruisant les enfants, et enfin d'unir tous les jeunes gens chrétiens dans les mêmes sentiments de charité et de piété.

Ces associations, la chose est évidente, sont plus désirables que les associations musicales et autres.

D. G.

Diagnostic libéral

(Suite)

Avant tout, le libéral revendique *l'indépendance de l'Etat* à l'égard de l'Eglise. Un Etat chrétien, ayant une constitution et des lois chrétiennes, est, à ses yeux, un monstre qu'il qualifie du nom d'*Etat théocratique*. L'Etat, selon lui, doit être affranchi de toute juridiction spirituelle; c'est là sa loi fondamentale, sa constitution primordiale et essentielle. " Ou l'Etat est ou il n'est pas; s'il est indépendant des prêtres, il est; s'il est soumis aux moines, il n'est pas. " " Dire Etat chrétien, c'est accoupler des mots qui hurlent d'être ensemble. " " La honte éternelle du moyen âge, ce n'est pas le servage, ce n'est pas la tyrannie, ce ne sont pas les donjons et les seigneurs, ce sont ces Etats théocratiques: la gloire des temps modernes, ce sont les Etats sécularisés. " " Gloire à la révolution française, parce qu'elle a émancipé la puissance publique! Charlemagne lui-même était le serf du pape: aujourd'hui le dernier des princes marche le front levé, dans la majesté de l'indépendance, ne devant compte qu'au peuple de ses actes souverains. "

Nous avons là, dans *la liberté* de l'Etat, c'est-à-dire dans son indépendance à l'égard de l'Eglise, un des dogmes principaux du libéralisme. Le libéral, comme le manichéen, dont il est le fils et l'héritier, croit aux deux principes, au principe bon et au principe mauvais. Mais pour le libéral, le principe bon, c'est l'Etat; le principe mauvais, c'est l'Eglise. L'ordre, la perfection, le progrès consiste à dégager le principe bon du principe mauvais, c'est-à-dire à rendre l'Etat indépendant de l'Eglise, à refouler, réduire et comprimer le principe mauvais par le principe bon, c'est-à-dire l'Eglise par l'Etat. Si l'Eglise exerce une autorité quelconque sur l'Etat, c'est le mauvais principe qui domine le bon; si l'Etat est entièrement affranchi de l'Eglise, le bon est libre. Vive la liberté, c'est-à-dire la liberté du bon principe: Vive l'Etat libre de l'Eglise!

Cet Etat libre de l'Eglise reçoit du libéral " des droits qui ne sont circonscrits par aucune limite. " Il devient " l'origine et la source de tous les droits, " temporels et spirituels. Il supprime l'Eglise dans l'autorité spirituelle et en prend tous les droits: " les ministres des cultes, comme le nom même l'indique, sont des subalternes et les fonctionnaires du Ministre des Cultes

et de l'Etat souverain." Il devient en quelque sorte dieu : " L'humanité ou l'Etat est le dieu de l'avenir." On a ce qu'on a appelé la *statolâtrie*.

L'Etat libre de l'Eglise affranchit de son autorité et de son influence tout l'ordre des choses humaines. Il affranchit l'école par son établissement de l'école *laïque ou neutre*. Il affranchit l'administration publique, en fermant l'entrée des conseils de la nation aux évêques et aux prêtres. Il affranchit les hôpitaux, en chassant les religieux et les religieuses. Il affranchit le mariage et la famille par l'établissement du *mariage civil*. Il affranchit tout l'ordre des choses humaines par la *sécularisation universelle*. " Le principe mauvais a tout dominé dans le passé ; il faut que le principe bon soit maître à l'avenir." C'est-à-dire, tout a été soumis à l'Eglise, il faut que tout dépende universellement, absolument, exclusivement de l'Etat.

Cette guerre universelle à l'autorité de l'Eglise et à tout l'ordre chrétien établi par l'Evangile, c'est proprement ce que l'initié appelle *liberté*. La liberté, dans cette langue nouvelle, c'est, nous le répétons, la suppression de l'autorité de l'Eglise. Le libéral parle sans cesse du règne de la liberté, sous-entendez, par la destruction de l'autorité religieuse. Il poursuit " l'émancipation des peuples," c'est-à-dire avant tout leur révolte contre l'Eglise. " Arrière la tyrannie," c'est-à-dire la puissance sacerdotale !

(A suivre)

Scapulaire du Mont-Carmel

D'après une réponse de la Sacrée Congrégation, du 15 avril 1891, il est permis, quand on procède à la réception de plusieurs personnes, de ne réciter qu'une fois la formule d'imposition, en la mettant au pluriel.

La Sacrée Congrégation, précise que le prêtre doit, dans ce cas, réciter cette formule immédiatement avant de commencer la cérémonie propre de l'imposition, et en tenant en main le scapulaire.

Si les récipiendaires sont de différents sexes et qu'on ne puisse les séparer pour faire l'imposition en deux fois, ce qui vaudrait mieux, il est à propos d'employer la formule plus

(1) Reproduit du Mouvement catholique.

courte, approuvée en 1888, en disant simplement : Accipite hunc habitum, etc., formule qui s'applique indistinctement aux deux sexes.

**Liste des Missionnaires et curés de St-Joseph de Carleton,
Baie des chaleurs.**

Joseph Mathurin Bourg (acadien)	1773-1795
Ls. Jos. Desjardins V. G. (français)	1795-1801
Michel Auguste Amiot	1801-1806
Chs. Frs. Painchaud	1806-1814
Jos. M. Bellenger	1814-1819
J. Frs. Demers	19 Mai 1819 à Août 1819
J. Frs. Gagnon	1819-1824
Edouard Faucher	1824-1828
Louis Stanilas Malo	1828-1843
J. B. N. Olscamps	1843-1844
Félix Desruisseaux	1844-1848
F. X. Tessier	1848-1852
J. B. N. Olscamps	1852-1853
C. J. O. Béland	1853-1854
Nicolas Audet, V. G.	1854-1870
F. A. Blouin, V. F.	1870-1895
L. O. Normandin, V. F.	1895, curé actuel.

Desservants et vicaires

J. B. N. Olscamps	1844-1848
C. J. O. Béland	1852-1853
Jos. Magloire Moreau	Mai 1868 à Sept. 1868
Louis Arpin	1868-1869
J. J. Auger, desservant	1870
Théodule Smith	1873-1874
L. I. Bernard, ass-curé	1875
Jos. J. B. Bérubé	1876-1879
J. Zébédé Jean	avril 1877 à Août 1877
Jos. A. P. Fortier	1877-1878
Louis Paquet	1879-1880
C. J. O. Béland, ass-curé	1880-1883
F. X. Guay	1883-1884
Augustin Gagnon	Sept 1884 à Oct. 1884
R. C. de Beaumont	1884-1885

Jos. Raymond Roy	1885-1887
Alphonse Pouliot	2 Oct. 1887 au 20 Oct. 1887
Joseph M. Dubé	1888-1889
Jos. David Lebel	1889-1890
Elzéar Dufour	Mai 1890, Oct. 1891
Nicolas Canuel	1891-1893
J. F. A. Lavoie	1894-1895
S. Maheu, ass-curé	1895-1896
F. X. Lebel	1896-1897
J. R. Asselin	1897-1898
E. P. Chouinard ass-curé	1898, actuel

Encore "La communion pour les morts" (1).

Que le lecteur me pardonne de revenir sur ce sujet. Tout homme qui imprime espère du moins être lu, et être compris, ce qui veut dire parfois être apprécié. Mon petit article de décembre, *A propos des morts*, m'a évidemment donné les deux premiers plaisirs : je voudrais m'assurer le troisième. C'est mon excuse.

J'ai eu le plaisir d'être lu — pas assez sérieusement — par un homme très droit et très sérieux, qui me fait l'honneur — dans une lettre très digne — de confirmer ce que j'ai dit, en ayant l'air de me faire des objections. Il me semblait pourtant avoir parlé nettement. Tâchons d'être plus clair, si c'est possible.

Faut-il, oui ou non, communier pour les morts ? J'ai eu tort, me fait-on savoir, de dire qu'on *communie comme on mange, pour soi et non pas pour les autres*, et que la communion, comme communion, ne saurait servir qu'à celui qui la fait. Hélas ! j'ai le tort bien autrement grave de ne pas voir que j'ai en tort.

Il serait bien étrange que l'Eucharistie ayant, comme sacrement, l'effet de satisfaire pour les péchés des autres, par le seul fait qu'on la reçoit en état de grâce, ni l'Eglise, ni les Docteurs, ni les Théologiens n'en aient rien dit.

J'ouvre un manuel de théologie qui a eu une certaine vogue autrefois, et dont l'auteur a presque autant d'autorité dans l'Eglise que Lehmkulm, Wilmers et autres auteurs fort respectables du reste, mais que je n'ai pas le loisir de consulter, la somme théologique de saint Thomas d'Aquin, 3e partie, qu. 79, art. VII. Le St Docteur se demande "si ce sacrement

(1) Reproduit du Rosaire.

(l'Eucharistie) sert à d'autres que ceux qui le reçoivent." Il me semble que c'est la question.

Quelle est sa réponse ? *A ceux qui le reçoivent, ce sacrement est utile et comme sacrement et comme sacrifice ; à ceux qui ne le reçoivent pas, il ne sert que comme sacrifice, si on l'offre pour eux. "Ex hoc quod aliquis sumit corpus Christi, vel etiam plures, non accessit uliis aliquod iuvamentum."* "De ce que quelqu'un reçoit le corps du Christ, ou même plusieurs, il n'en revient aux autres aucun avantage."

Ceci semble dire, en bon français, que la communion comme communion ne sert qu'à celui qui la fait et nullement aux vivants ou aux morts qui ne la font pas. Qu'ai-je dit autre chose ?

"Mais alors j'aurais eu tort de prêcher aux fidèles, aux personnes pieuses surtout, de communier pour les défunts ?"

Si vous les avez mis sous l'impression que leurs communions, comme communions, peuvent être utiles directement et par elles-mêmes à d'autres qu'à ceux qui les font, vous les avez grandement trompés et au grand détriment des âmes du Purgatoire. Si vous les avez engagés à communier, afin qu'unis plus étroitement à Notre-Seigneur Jésus-Christ, leurs satisfactions soient plus agréables à Dieu et par suite plus efficaces pour les âmes des défunts, vous avez prêché la vraie doctrine de l'Eglise que tous les bons prêtres comme vous prêchent. Je vous en félicite, vous avez fait beaucoup pour la sanctification de vos fidèles et le soulagement des âmes du purgatoire.

"Mais, pour communier, il faut que je me lève de meilleure heure, que je reste plus longtemps à jeûn, que je fasse peut-être une marche longue et pénible : tout cela ne compte donc pour rien ?"

Tout cela peut compter sans doute, si on l'offre comme satisfaction ; mais tout cela ne fait nullement partie de la communion, et ce n'est pas communier pour les défunts que de l'offrir à leur intention. Si c'est là ce que vous voulez faire appliquer aux âmes du purgatoire, dites bien à vos fidèles que ce n'est pas la communion elle-même qui servira aux défunts, mais la peine qu'ils se donneront pour faire la communion à leur intention. Il ne faut jamais tromper personne, même pour la plus grande gloire de Dieu. Or c'est tromper les fidèles que de leur servir une doctrine inexacte en elle-même et qui les met sous une fausse impression.

Au moins, réplique-t-on, la communion doit compter pour une bonne œuvre.

Assurément, et la plus sanctifiante de la vie chrétienne.

Or nos manuels de théologie nous enseignent que toute bonne œuvre est satisfaisante.

En ce cas, contentez-vous de dire que la *communion est satisfaisante comme toute bonne œuvre qui n'est pas proprement satisfaisante*, ni plus ni moins ; mais ne laissez pas croire à vos auditeurs que la valeur satisfaisante d'une bonne œuvre est en proportion de sa valeur méritoire ou sanctifiante, ce qui serait un non-sens, sinon une erreur.

Saint Thomas, qui ne manquait pas tout à fait de bon sens, et qui aimait à aller au fond des choses, se demande : (Supplém. qu. XV. a. i). Si des œuvres pénales sont requises pour la satisfaction. Il répond sans hésiter : qu'une bonne œuvre, *en tant que bonne œuvre*, n'est nullement satisfaisante à moins qu'elle ne soit pénale. " Pour qu'une œuvre soit satisfaisante, il faut qu'elle soit bonne, pour honorer Dieu, et pénale, pour imposer une privation au pécheur. "

Je vois bien que la communion est la plus sainte des œuvres ; mais je ne vois pas de quel bien elle prive celui qui la fait, ni comment elle peut être considérée en elle-même comme une œuvre pénale. La peine, dit St Jean Chrysostôme, ce n'est pas de la faire, c'est d'en être privé. *Unus sit dolor hac escâ privari.*

C'est pourquoi jusqu'à ce jour les théologiens et même les catéchismes n'ont point encore mis la sainte communion au premier rang des œuvres satisfaisantes, encore moins lui font-ils suppléer à toutes les autres.

Je demande donc humblement la permission de croire que les œuvres satisfaisantes sont encore aujourd'hui comme au temps de St Thomas, le jeûne, l'aumône et la prière, comme je l'ai expliqué " à propos des morts. "

FR TH. D. C. GONTHIER,
des Fr. Prêch.

Pourquoi le prêtre est insulté

Au cours d'un article dans lequel M. F. Coppée se moque très spirituellement du Conseil d'Etat mettant en doute le droit des curés de quêter pour les pauvres de leur paroisse, et dénonce les aliénés qui veulent supprimer la liberté de l'enseignement, l'illustre académicien termine comme suit :

“ Si dans la société moderne, le prêtre ou le religieux sent circuler autour de lui tant de colère et de haine, c'est parce que ses vertus dénoncent et accusent par le contraste nos vices de décadents Pour les orgueilleux — c'est-à-dire pour le grand nombre — la leçon est insupportable, et ils insultent le prêtre.

Litanies du Sacré-Cœur de Jésus

Un récent décret de la Sacrée Congrégation des Rites autorise la récitation publique et le chant des litanies du Sacré-Cœur de Jésus : 1° dans toutes les églises et chapelles du diocèse de Paris ; 2° dans toutes les églises et chapelles du monde entier qui possèdent des confréries du Sacré-Cœur agrégées à l'archiconfrérie de Montmartre.

Nécrologie

Monsieur l'abbé Joseph Gaboury, ancien curé, décédé hier à S. Ephrem d'Upton, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

Archev. de Québec, 12 janvier 1899.

B.-Ph. Garneau, *ptre*, Secrétaire

Calendrier

22	Dim.	b	III après l'Epiph., S ^{te} Famille de J. M. J., 2 cl. Kyr. 2 ton. II Vép., mém. du dim. des SS. Vincent et Anastase (II Vép.) et de Ste Emérentienne, vierge et martyre seulement.
23	Lundi	b	Epousailles de la Ste Vierge, <i>abl. maj.</i>
24	Mardi	r	S. Timothée, évêque et martyr.
25	Merc.	b	Conversion de S. Paul, <i>abl. maj.</i>
26	Jendi	r	S. Polycarpe, évêque et martyr.
27	Vend.	b	S. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28	Samd.	†b	S. Raymond de Pennafort, conf. (23).

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Ste-Anne de la Pocatière, le 23 ; au Saint-Cœur de Marie, le 25 ; à St-François I. O. le 26 ; au couvent de Ste-Croix, le 28.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Portneuf